

La réconciliation nationale s'opérera autour du Travail. Attention! pas des travailleurs. Le Travail est une grande idée plusieurs fois millénaire, qui préside au développement de la civilisation; les travailleurs, eux, n'en sont pas toujours dignes, ils ont souvent mauvais esprit et se laissent facilement égarer par de mauvais bergers. Aussi le 1er mai, fête des travailleurs, devient sous Vichy fête du Travail.

Vichy aime le Travail: « Le travail est le moyen le plus noble et le plus digne de devenir maîtres de notre sort. " Vichy sacralise le Travail: « Le travail est la loi sacrée et fondamentale de la Révolution nationale ». Vichy gardera foi dans l'avenir du Travail: « Les moments durs passeront. Mais le travail restera. " Vichy n'a pas de tendresse pour le Capital; le discours pétainiste accueille sans difficulté l'image du capitaliste vautré dans la paresse et de l'ouvrier fier du travail bien fait. Le régime donne pour but à l'Ecole " de faire de tous les Français des hommes ayant le goût du travail et l'amour de l'effort " ; aux camps de jeunesse qu'il ouvre, il ne prescrit qu'« une seule obligation : l'amour du travail » ; et Pétain lui-même, signifiant à tout faire, devient naturellement le symbole du Travail.

« Toute sa vie, depuis l'origine, est un labeur continu. A l'école, au collège, à Saint-Cyr, à tous les échelons de sa carrière, il n'a cessé de travailler avec énergie, avec méthode, avec persévérance... Il n'a pas gaspillé son temps à des lectures frivoles... Même à son âge, il continue à travailler... La phrase qu'il préfère est: "Allons travailler ! " Il aime à le dire, des qu'il a fini son café. Et il guette avec malice, autour de lui, ceux qui se lèveront les derniers. "

Avec ces excellents principes, Vichy fut un âge d'or pour le patronat français. On réunit le 20 juillet 1940, en Comité confédéral national, des militants de la C.G.T. pour leur faire supprimer les articles 28 et 39 des statuts concernant le droit de grève ; on les remplace par des articles empruntés à la législation officielle, prévoyant conciliation et arbitrage. On abroge de plus l'article 1er qui fondait l'action syndicale sur la lutte de classe. Un nouvel article est rédigé, qui proclame notamment : " La C.G.T. se donne pour but de défendre les droits sacrés du travail, d'accroître le niveau de vie des travailleurs, de protéger la famille de ces derniers et de collaborer à la prospérité nationale. " Tout y est, mais ce n'est pas encore assez : Vichy dissoudra peu après toutes les organisations traditionnelles de la classe ouvrière.

La grande pensée de la Révolution nationale, c'est la Charte du Travail.

La loi « relative à l'organisation des professions », que le Journal officiel publie le 26 octobre 1941, distingue diverses catégories professionnelles, les patrons, les ouvriers, les agents de maîtrise, etc. Diversité sans divergences: le maître-mot est harmonie. Les professions, ou plutôt les « familles professionnelles », sont des « corps » dont l'intérêt commun est de se maintenir réciproquement en vie et en bonne santé : au « vieux système de la lutte des classes » se substitue une solidarité organique.

Les traits spécifiques s'estompent: ouvriers et patrons sont désignés par les mots d'associés ou de partenaires, voire par des termes encore plus neutres : « Le syndicat groupe obligatoirement dans chaque métier tous les gens de la même catégorie... "

Pétain n'a pas deux poids et deux mesures. Il blâme les uns : « Patrons, parmi vous beaucoup ont une part de responsabilité dans la lutte des classes. " Il tance les autres: « Ouvriers, mes amis, n'écoutez plus les démagogues. " Personne n'échappe à sa censure: « Ouvriers, techniciens, patrons, si nous sommes aujourd'hui dans le malheur, c'est qu'hier vous avez été assez fous pour vous montrer le poing. " Cette impartialité lui permet de lancer à tout un chacun : au travail ! Que chacun reste à sa place, c'est toute la sagesse pétainiste: que le " penseur " soit dans son « cabinet », l'« écrivain » dans son « bureau », l'« artisan » à son « établi », l'« artiste » dans son « atelier », le « commerçant » dans sa « boutique », l'« ouvrier » dans son « usine », le « cultivateur » dans son « champ ». Et les cochons seront bien gardés.